

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025**

**Délibération n° 2025\_105**  
**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE**  
**BEAUDESERT**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 42**

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELLERON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 7**

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIÉS, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER, Eric SARRAUTE à Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT**

Madame Anne-Eugénie GASPAR, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie Associative et Cohésion Sociale, rappelle à l'Assemblée que l'association Centre social et culturel de Beaudésert, gestionnaire de la Maison des Habitants de Beaudésert, a sollicité la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 60 000 € afin de soutenir son activité dans ce quartier prioritaire.

En effet, depuis plusieurs années, les comptes de l'association présentent un déficit substantiel et sa capacité d'auto-financement est fortement dégradée aujourd'hui.

Du fait de l'augmentation des charges de l'association, essentiellement liées à l'évolution de la masse salariale (révision des salaires liée à la convention collective, ancienneté de certains salariés, évolution des postes), les fonds propres s'amenuisent et le fonds de roulement ne permettrait plus de couvrir les charges d'exploitation dès la fin de l'année 2025 d'après la projection des comptes. Un risque important de défaut de trésorerie dans le courant de l'année 2025 est donc réel.

L'association mène des actions à destination des habitants de Beaudésert, tant en termes d'animation que d'éducation et d'accompagnement. La ville de Mérignac reconnaît l'utilité sociale de cette association qui répond à des besoins spécifiques du quartier de Beaudésert, classé quartier prioritaire de la Politique de la Ville, par la mise en œuvre de son projet social et ses actions de développement social et culturel.

Le partenariat entre la Ville et l'association est formalisé dans une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens, renouvelée en janvier 2025 pour 3 ans.

Ainsi, dans le cadre du soutien de la Ville à l'association, une subvention de fonctionnement est attribuée chaque année, mais elle apparaît aujourd'hui sous-estimée au regard des besoins du quartier et du projet social de l'association, notamment en direction de la jeunesse. Il apparaît donc nécessaire d'octroyer une subvention exceptionnelle pour 2025 afin de combler en partie le déficit prévisionnel.

Pour information, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde est en cours d'instruction de la demande qui lui a été adressée également par le centre social et culturel de Beaudésert pour 2025 d'un montant équivalent à celui de la Ville.

En parallèle, la Ville restera vigilante par rapport à cette situation tout au long de l'année et accompagnera l'association au mieux pour faire évoluer son modèle économique vers un meilleur équilibre et une situation viable à plus long terme.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 12 juin 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Centre social et culturel de Beaudésert d'un montant de 25 000 € afin de soutenir l'association dans ses missions quotidiennes auprès des habitants du quartier prioritaire.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 48 voix pour

N'a pas pris part au vote : Madame Marie-Eve MICHELET

Envoyé en préfecture le 26/06/2025  
Reçu en préfecture le 26/06/2025  
Publié le 26/06/25  
ID 033-213302813-20250623-10601-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



**David CHARBIT**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOULET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*